

Question déposée par le député :

M. Georges Letellier

Date de dépôt: 19 mai 2008

Question écrite

Le devoir de réserve des députés administrateurs d'établissements publics autonomes : pourquoi n'est-il pas respecté et quelles sont les sanctions applicables en cas de non-respect de celui-ci ?

Dans un exemple récent, un député/administrateur s'est permis de dénoncer des irrégularités et des manquements graves commis au sein de la société dont il était administrateur, sans que ni sa direction, ni les responsables gouvernementaux ne réagissent, ni blâment ses propos.

Cet administrateur, guidé par le seul but égoïste de se mettre en avant, une fois de plus, ridiculise en fait l'Etat, ses institutions et les fonctionnaires en charge de la direction de l'établissement en question.

Il me semble, comme beaucoup le pensent et le disent, que nous sommes dans une république bananière gérée par une mafia qui couvre les exactions commises, dénonçant les scandales de la république. Nous en avons aujourd'hui la preuve par neuf.

Comme il n'existe aucune loi s'appliquant à ce genre d'administrateur, alors vogue la galère, nos conseillers d'Etat ne risquent pas de s'en plaindre.

Interrogés sur cette question lors d'une émission sur Léman Bleu, MM. Cramer et Unger ont finalement botté en touche, comme d'habitude, lorsqu'il s'agit de problèmes embarrassants pour nos institutions.

En fait, il n'y a pas de problème SIG, comme il n'y a pas de problème de dioxines... et les affaires sont ainsi étouffées au nez et à la barbe des citoyens.

Avons-nous affaire à des polichinelles dirigés par un pouvoir occulte ?

Je demande instamment aux citoyens d'élire dorénavant des personnes honnêtes, dépourvues de casier judiciaire trafiqué, contrôlées par un homme de loi indépendant.

Cessons d'écouter les beaux parleurs populistes proches de certains médias qui appartiennent au pouvoir occulte mentionné ci-dessus.

L'histoire des SIG n'en est qu'une illustration.

Le devoir de réserve des députés administrateurs d'établissements publics autonomes : pourquoi n'est-il pas respecté et quelles sont les sanctions applicables en cas de non-respect de celui-ci ?